



LE GUIDE D'INFORMATION DES VILLES

L'éditeur Bailleur - S.D.P

4 avenue Laurent CELY - 92600 ASNIERES SUR SEINE

Tél : 01.700.60.452 - Fax retour : 01.775.78.726

E-mail : contact.ecovilles@gmail.com

BON D'INSERTION

Raison sociale :	Gérant(s) :
Adresse :	Code Postal : Ville :
Tél :	GSM :
Fax :	Site :
Mail :	Activité :

Format d'affichage en pixels Tarif HT mensuel en euros - Engagement pour une durée de 12 mois

1/8 Ecran 395 x 190 900 € HT
1/4 Ecran 450 x 363 1 200 € HT
1/2 Ecran 640 x 447 1 500 € HT
1 Ecran 800 x 600 2 000 € HT

Villes supplémentaire 800 x 600:..... 2 600 € HT
Logo partenaire 200 x 210 2 900 € HT
Bannière accueil 330 x 130 5 000 € HT
Montant Annuel remisé en HT : 4560 € HT

Nombre de mise en ligne annuel - Non renouvelable

2 4 6 8 10 12

Informations sur la mise en ligne

Format de la mise en ligne : 1/2 PAGE + ECRAN
Ville(s) : _____
Activités : _____
Prix HT d'une mise en ligne * : XXXX
Prix HT d'une mise en ligne * remisée : 380 €
TVA 19,6% : 74.48
Total TTC d'une mise en ligne * : 454,48 €

Observations : _____
EMPLACEMENT OFFERT
OFFRE NON RENOUELEBLE VALABLE 1 AN
ACCORD EN 2 OU 3 FOIS SANS FRAIS

Conditions générales de mise en ligne pour le Site Eco-Villes

1) Le présent contrat est conclu pour une durée de 12 mois sauf décision contraire de l'annonceur signifiée par lettre recommandée dans un délai de 7 jours ouvrés suivant la date de signature du présent acte. Dans ce cas la période de mise en ligne ne sera que d'un trimestre. 2) Les prix sont établis pour un paiement comptant. Les tarifs sont indiqués hors taxes. L'exécution d'une commande à un prix convenu n'emporte aucune obligation de la société S.D.P RCS NANTERRE 792.582.108 au capital de 5.000 euros, dont le siège social se situe au 4 avenue Laurent CELY - 92600 ASNIERES SUR SEINE, d'exécuter une commande ultérieure aux mêmes conditions. 3) Les textes et clichés d'annonces doivent être remis à l'éditeur lors de la conclusion du bon de commande. En l'absence de communication de ces documents par l'annonceur dans un délai raisonnable, les indications mentionnées au bon de commande constitueront le message publicitaire. L'éditeur se refuse la faculté de refuser de mettre en ligne une annonce dont la nature, le texte et/ou la présentation serait contraire aux intérêts du site Le eco-villes.fr. L'éditeur ne saurait être responsable des textes à caractère publicitaire, lesquels sont mis en ligne sous la responsabilité exclusive de l'annonceur. 4) Préalablement à la mise en ligne, l'éditeur soumettra "une maquette de mise en ligne" à l'annonceur. Celui-ci sera adressé en priorité par courrier électronique à l'annonceur s'il indique une adresse email sur le présent bon de commande ou par courrier postal. En l'absence d'observation de l'annonceur notifiée dans un délai de 10 jours ouvrés à compter de la présentation de la "maquette de mise en ligne" par l'annonceur, cette dernière est réputée acceptée sans réserve. 5) Le délai de mise en ligne du message publicitaire est fixé à trente (30) jours ouvrés à compter de l'acceptation tacite ou expresse de la maquette de mise en ligne par l'annonceur parvenu à l'éditeur. La société ne serait être tenue pour responsable de toute interruption de service ne relevant pas de sa responsabilité directe (panne électrique généralisée, panne des centres de routage, ou interruption des services de liaison entre le site et l'internaute, faits de guerre ou attentats, etc...). 6) En cas de résolution ou annulation du contrat pour le motif et dans les conditions précitées, l'éventuelle responsabilité de l'éditeur ne saurait en aucun cas excéder les sommes perçues au titre du présent contrat. 7) En revanche l'erreur ou l'omission à l'occasion de la mise en ligne du message publicitaire ne pourra ouvrir droit au profit de l'annonceur, le cas échéant, qu'à une réduction du prix en fonction de de l'importance du manquement. Les parties détermineront avec loyauté la réduction du prix dont il s'agit. 8) D'accord entre les parties, toute action en justice en annulation ou résolution du contrat doit être initiée dans un délai de 6 mois à compter de la mise en ligne, à peine de prescription des droits et forclusion de l'action de la partie demanderesse. 9) La présente location est soumise aux droits français et l'annonceur reconnaît que le présent contrat n'est pas soumis aux dispositions des articles L. 121-23 à L. 121-28 du code de la consommation. En cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande, le tribunal de commerce de Nanterre sera compétent. Cette compétence d'attribution s'applique également en cas de référé et/ou d'appel de garantie. La société S.D.P est chargée de la mise en ligne, de la réalisation et la prospection publicitaire. 10) Le site n'entretient aucun lien avec une collectivité publique. 11) Le client annonceur déclare être titulaire des titres ou des diplômes et/ou autorisation qui lui permettent de figurer dans la rubrique choisie conformément à la réglementation qui lui est applicable. *La mise en ligne s'étend d'une location d'une durée de 1 mois. ENGAGEMENT SUR 12 MOIS. 12) La société S.D.P n'a aucun lien direct ou indirect avec quelconque administration (Mairies, Offices de tourisme, collectivités, etc...) et aucun lien avec "Les Pages Jaunes".

Signature du gérant et cachet - Précédé de la mention "lu et approuvé"

A : TROYES

Le : 21 JUIN 2013